

UNIVALOM

Siège :
3269 Route de Grasse
06600 – ANTIBES
Tél. 04.93.65.48.07

SYNDICAT MIXTE POUR LA VALORISATION DES DECHETS MENAGERS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU 18 février 2021

Délibération 2021-04

OBJET : Lancement d'appels d'offres de maintenance du parc roulant d'UNIVALOM

Le 18 février 2021 à 11h15, le Conseil syndical dûment convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, après convocation légale.

Présents :

Membres titulaires :

Jean LEONETTI, Jean-Pierre DERMIT, Eric MELE, délégués avec deux voix délibératives au titre de la Commission Syndicale et de la Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis ;

Marie ANASSE, Khéra BADAoui, Emmanuel DELMOTTE, Hassan EL JAZOULI, délégués de la Commission Syndicale ;

Christophe FONCK, délégué de la Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis ;

Marc OCCELLI délégué de la Commission Syndicale ;

Emmanuel BLANC, délégué de la Communauté d'Agglomération Cannes Pays de Lérins ;

Roland RAIBAUDI, délégué avec deux voix délibératives au titre de la Commission Syndicale et de la Communauté d'Agglomération du Pays de Grasse ;

Membres en Visio conférence :

Marion MUSSO déléguée avec deux voix délibératives au titre de la Commission Syndicale et de la Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis ;

Françoise THOMEL, Xavier WIJK, délégués de la Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis ;

Philippe DELEAN, Denise LAURENT, Françoise BRUNETEAUX, Marie-Louise GOURDON, délégués de la Commission Syndicale

Bernard ALENDA, délégués avec deux voix délibératives au titre de la Commission Syndicale et de la Communauté d'Agglomération Cannes Pays de Lérins ;

Procurations :

Caroline JOUSSEMET déléguée avec deux voix délibératives au titre de la Commission Syndicale et de la Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis donne procuration à Jean-Pierre DERMIT délégué avec deux voix délibératives au titre de la Commission Syndicale et de la Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis ;

Georges VAZIA délégué avec deux voix délibératives au titre de la Commission Syndicale et de la Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis donne procuration à

Christophe FONCK délégué de la Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis ;

François WYSZKOWSKI délégués de la Commission Syndicale donne procuration à Eric MELE délégué avec deux voix délibératives au titre de la Commission Syndicale et de la Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis ;

Nombre de membres du Conseil Syndical

Légal : 38

Désignés : 27

(dont 11 délégués avec voix double
soit un total de 38 voix)

Présents : 11

Visio : 8

Votants : 25

Procuration 3

Date de la convocation :

12 février 2021

Membres excusés :

Joseph CESARO, délégué avec deux voix délibératives au titre de la Commission Syndicale et de la Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis ;

Anne-Marie BOUSQUET, déléguée de la Commission Syndicale ;

Christophe ULIVIERI, Patrick PEIRETTI, délégués avec deux voix délibératives au titre de la Commission Syndicale et de la Communauté d'Agglomération Cannes Pays de Lérins ;

Jean-Marc DELIA, délégué de la Communauté d'Agglomération du Pays de Grasse ;

Conformément à la loi n°2021-160 du 15 février 2021 autorisant la prorogation de l'état d'urgence sanitaire et portant diverses mesures de gestion de la crise sanitaire en France, les conditions de quorum ont été baissées à 30 % des membres en exercice. Chaque délégué peut également détenir deux procurations.

Le Comité est également diffusé en audio conférence.

Le Comité **PREND ACTE** de ces nouvelles dispositions liées à l'état d'urgence sanitaire.

Mme Khéra BADAOU est désignée en qualité de secrétaire

Le Rapporteur expose à l'Assemblée :

L'adhésion en 2018 de la Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis (CASA) à la compétence optionnelle gestion des déchèteries d'UNIVALOM a entraîné le transfert de plusieurs véhicules et engins. L'entretien de ce parc roulant a été réalisé dans le cadre d'un marché passé en procédure adaptée au début de l'année 2019 qui est toujours en cours suite à plusieurs reconductions anticipées.

Il convient de constater que les besoins actuels du Syndicat concernant la maintenance de tous ces véhicules dépassent les montants maximums autorisés en procédure adaptée et qu'un appel d'offres doit donc désormais être lancé. A l'échéance de chaque lot du marché à procédure adaptée actuel, celui-ci ne sera pas reconduit et l'appel d'offre prendra le relais.

De plus, le marché d'entretien des poids-lourds de la régie de transport du Syndicat arrivant également à échéance au cours du mois de mai 2021, il paraît cohérent d'y inclure celui-ci et de lancer un appel d'offres global pour l'ensemble du parc roulant d'UNIVALOM.

Il est donc proposé de regrouper ces prestations dans une procédure d'Appel d'offres européens sous la forme d'un accord-cadre à bons de commandes sans minimum ni maximum d'une durée initiale de 1 an, reconductible par périodes successives de 1 an, et pour une durée maximale 4 ans

Cet appel d'offres couvrira ainsi à la fois l'entretien du parc de poids lourds et des engins de déchèteries et comportera les 3 lots suivants ci-dessous :

Lot n°1 : " ENTRETIEN ET REPARATION MECANIQUES DES ENGIN ET AUTRES "

Estimation du montant annuel : 70 000 €HT

Lot n°2 : " CARROSSERIE, CHAUDRONNERIE HYDRAULIQUE DES ENGIN ET AUTRES "

Estimation du montant annuel : 32 000 €HT

Lot n°3 : " ENTRETIEN, REPARATION MECANIQUE ET CARROSSERIE DES VEHICULES DE TYPE POIDS-LOURDS (+3,5T) "

Estimation du montant annuel : 37 000 €HT

Où cet exposé,
Après en avoir délibéré conformément à la loi,
Le Comité syndical,
A, l'unanimité

- **AUTORISE** Monsieur le Président à lancer les appels d'offres européens sous la forme d'accords-cadres à bons de commande sans minimum ni maximum et à signer les marchés correspondants et toutes les pièces administratives inhérentes à la présente consultation.
- **INSCRIT** les crédits correspondants au Budget Primitif 2021.

Ainsi fait et délibéré les jours mois et an que dessus

Pour extrait certifié conforme,
Le Président


Jean LEONETTI

